

INFORMATION PRESSE SUR LA RIVIERE LOUE (DOUBS)

Les problèmes de qualité de la rivière Loue clarifiés : le comité de bassin appelle à relancer une opération de lutte contre l'eutrophisation

Dépêché par le comité de bassin Rhône-Méditerranée, son conseil scientifique, présidé par Daniel Gerdeaux, chercheur en hydrobiologie, a analysé les causes de mauvaise qualité de la rivière Loue (département du Doubs) qui connaît depuis quelques années une mortalité anormale de poissons et un développement d'algues toxiques (cyanobactéries). Cette situation soucie d'autant plus le comité de bassin que cette rivière était réputée historiquement pour sa très haute qualité, notamment auprès des pêcheurs amateurs. **Il s'agit d'un impératif tant écologique qu'économique.**

- **Le rapport scientifique montre que la rivière est victime d'un phénomène persistant d'eutrophisation.** Des tapis d'algues colmatent le fond de la rivière et consomment l'oxygène la nuit, ce qui nuit à la faune aquatique. Ces végétaux sont nourris par les excès de phosphore et d'azote venus des **élevages et des eaux usées domestiques**, qui persistent malgré tous les efforts déjà engagés par les agriculteurs et les collectivités. Plus inattendu, à eux 3 réunis, les trous dans le **couvert d'arbres** des berges, trop nombreux pour la Loue, les **barrages** qui ralentissent l'eau, ainsi que le **changement climatique**, qui s'observe dans la Loue depuis la fin des années 80, aggravent les conséquences de l'eutrophisation en réchauffant et éclairant les eaux. Ses conclusions confirment aussi celles de l'expertise de l'ONEMA, mandatée par le préfet du Doubs.

- **Suite à la publication du rapport scientifique sur www.eaurmc.fr ⁽¹⁾ en novembre, le comité de bassin s'est réuni le 14 décembre dernier et a conclu en invitant à relancer dès maintenant une campagne de reconquête de la qualité de la rivière qui repose sur 3 piliers :**

1. **Lutter contre l'eutrophisation, en ciblant l'assainissement des eaux usées et les épandages agricoles pour faire baisser les apports de phosphore et de nitrates à la rivière.** Cela passe, du côté des collectivités, par la rénovation des réseaux de collecte des eaux usées, parfois vétustes, et des traitements plus poussés dans les stations d'épuration, justifiés par la sensibilité aigüe de la rivière. L'assainissement non collectif mérite d'être mieux contrôlé. Du côté agricole, une généralisation des bonnes pratiques d'épandage s'impose parce que le bassin de la Loue, karstique, est fracturé et ne filtre pas les eaux polluées qui filent vers la rivière (arrêter tout épandage en saison morte de végétation, éviter les épandages proches des fractures du plateau...);
2. **Réinstaller un couvert forestier dense sur les berges de la Loue et supprimer des seuils en travers de la rivière, pour réduire la sensibilité de la rivière aux effets du changement climatique ;**
3. **Faire un nouveau bilan, plus exhaustif, des apports en polluants par catégorie d'activité pour apprécier la nécessité d'éventuelles mesures complémentaires.** Ce bilan concernera les micropolluants toxiques pour la vie aquatique. Ils proviennent des activités industrielles, agricoles ou domestiques, des activités de traitement du bois mais sont encore mal connus. Le bilan regardera également la gestion halieutique et les pratiques de pêche. Ces nouvelles données permettront d'affiner la recherche sur les causes de l'eutrophisation. Le comité de bassin a demandé à son conseil scientifique de se saisir de ces nouvelles connaissances lorsqu'elles seront disponibles afin de juger de l'utilité de nouvelles actions de lutte contre l'eutrophisation.

Le comité de bassin demande de **faciliter l'accès de tous** (élus, administrations, associations, scientifiques, etc.) **aux connaissances** par la mise en place d'un portail Internet exhaustif.

Le comité de bassin compte sur la commission locale de l'eau haut Doubs – haute Loue, auteur d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), pour guider l'action. Il encourage la création de la conférence départementale de la Loue et des rivières comtoises prévue, sous leur double présidence, par le préfet et le président du conseil général du Doubs.

(1) Rubrique comité de bassin/conseil scientifique. Le rapport scientifique s'inscrit dans la suite de l'expertise demandée à l'Onema par le Préfet du Doubs et des réflexions conduites par les acteurs locaux depuis 2010.